Synthèse de la réunion de l'Assemblée générale
de la FEFB asbl – S 19.11.2016 – Auderghem

Présents : François Fontigny (201), Raymond van Melsen (229), Cédric Sohet (209), Jean-Pol Tomasi (239), Christian Henrotte (525), Robert Romanelli (501), Renaud Barreau (514), Frédéric De Braecheleer (518), Philippe Vandurne (548), Frédéric Bielik (551), Jean-Christoph Thiry (601), Philippe Collignon (601), Daniel Halleux (618), Laurent Wery (961).

Procurations : de Emonts-Pohl Jean (619) pour Jean-Christophe Thiry(601), de Glaser Alexandre (207) pour Raymond van Melsen (229), de Dambiermont Marc (618) pour Halleux Daniel (618).

Le président invite l'assemblée à une minute de silence en mémoire à Henri Douha, décédé ce 11 novembre dernier.

Henri fut le premier président de la Fédération Echiquéenne Francophone de Belgique créée en 1978.

C'est lui qui a mis en œuvre le classement Elo national. C'est lui aussi qui a créé le pion f. En sa qualité d'arbitre international, il a organisé plusieurs formations d'arbitres. Il était membre d'honneur de la FEFB asbl et de la FRBE asbl.

1. Accueil et enregistrement des mandataires par le secrétaire de 14H00 à 14H15

Cercles présents ou représentés par procuration et nombre de voix :

201	CREB	3 voix
207	Deux Fous du Diogène	2 voix
209	The Belgian Chess. C.I.	2 voix
229	Caïssa Wolluwé	1 voix
501	CREC	3 voix
514	Fontaine-l'Évêque	3 voix
518	Soignies	1 voix
525	La Bourlette Anderlues	2 voix
548	Caïssa Europe	2 voix
551	a1-h8	1 voix
601	CRELEL	4 voix
618	L'Échiquier amaytois	3 voix
619	Welkenraedt	1 voix
961	Braine Échecs	2 voix
Total :		30 voix

2. Ouverture officielle sous la direction du président.

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion d'Aurore Gillet et maintenant sous celle de Laurent Wery, la FEFB développe les compétitions jeunesse : inter-scolaires et JEF.
Aujourd'hui, la Ministre Marie-Martine Schijns nous octroie 25.000,00 euros pour soutenir les activités échiquéennes dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Toutes ces actions visent notamment à augmenter le nombre de membres dans nos cercles.
L'AG, sous la proposition du CA décide :

De collaborer avec un travailleur indépendant qui prendra en charge cette mission.
Ses grands axes de travail seront les suivants :

- Initier des élèves à la pratique du jeu d'échecs, enseigner le jeu d'échecs.
- Animer des ateliers jeu d'échecs dans les écoles, notamment, en créant des liens avec les cercles locaux.
- Accompagner les enseignants dans leur formation d'initiateurs à la pratique du jeu d'échecs.
- Accompagner prioritairement les 68 écoles qui ont bénéficier de kits d'échiquiers distribués durant l'année scolaire 2015-2016.

L'AG donne mandat au CA pour la désignation de ce collaborateur, sa gestion et les justifications vis-à-vis de la Communauté française.

3. Désignation de scrutateurs pour la réunion de ce jour.

Toutes les personnes présentes.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 novembre 2014 à Saint-Servais.

Approuvé.

5. Abrogation de l'article 9bis du Règlement d'Ordre Intérieur et le 9ter devient 9bis

Le Forum est supprimé.
Il est remplacé par une page Facebook dont le modérateur est Laurent Wery.
Tous les échanges sont informels.
Toute info officielle doit passer par le site web de la FEFB.

6. Modification de l'article 2.1a du règlement des tournois de la FEFB.

2. Championnat interclubs de la FEFB
1 GENERALITES
a) La FEFB organise chaque année un championnat interclubs. Cette compétion est réservée aux cercles membres de la FEFB. Les équipes doivent être composées de joueurs affiliés à la FEFB.

7. Proposition de modification de l'article 6 du même règlement.

Le championnat de la jeunesse se déroule en 2 groupes : les cadets (- de 14 ans au 1er janvier) et les juniors (- de 20 ans au 1er janvier).
Pour y participer, tout candidat doit être en ordre d'affiliation auprès de la FEFB.
Tout joueur peut jouer dans la catégorie supérieure. Il renonce dès lors à un titre dans sa catégorie d'âges.
Cadence : 1h30 + 30 secondes/coup
Le responsable de la jeunesse peut adapter le règlement du championnat de la jeunesse chaque année en fonction de la participation, en concertation avec l'organisateur du tournoi.

8. Proposition de modification de l'article 14.a.k. du règlement d'ordre intérieur.

La proposition 1 : 27 contre – 0 pour – 3 abstentions
La proposition 2 : 10 contre – 12 pour – 8 abstentions
C'est donc la proposition 2 qui est adoptée :
« La FEFB soutient directement les clubs qui rentrent un rapport sur leurs activités jeunesse. Ce rapport doit contenir les activités proposées, les participations aux tournois jeunesse (JEF, inter-scolaires, championnat junior, championnat de Belgique), et les tournois proposés aux jeunes par le club. En contrepartie, le club reçoit une aide de 5,00 euros par enfant affilié à la FEFB avec un maximum de 100,00 euros. »

9. Proposition de modification de l'article 7 du règlement inter-scolaire.

La proposition est acceptée :
« Le classement Elo influence les tableaux. Le tableau n°1 étant celui attribué au joueur ayant l'Elo le plus élevé, réel ou fictif. Si un ou plusieurs ne se sont pas vu attribuer d'Elo fictif (entre 1000 et 1800), il doivent quand même être alignés suivant leur force présumée. »

10. Proposition de création d'un folder électronique et d'un label « jeunes ».

Laurent Wery de Brain'Échecs propose de partager le document qu'il a créé. Celui-ci reprends les règles de base du jeu d'échecs et un espace pour identifier son cercle. Accepté.

Vu que la proposition concernant le label est incomplète, l'AG n'a pu se prononcer en faveur de celui-ci.

11. Rapport de la trésorerie.

Résultat positif pour les comptes de 2015-2016 = 4.952,37 euros.

12. Rapport des vérificateurs aux comptes pour 2015-2016.

Les vérificateurs, Robert Romanelli et Corentin Henrotte, proposent de donner décharge aux administrateurs.

13. Votes sur l'approbation de ces comptes et sur la décharge aux administrateurs. Le conseil d'administration propose le statut quo.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.
A l'unanimité, l'AG donne décharge aux administrateurs.

14. Vote sur le montant des cotisations.

Le montant des cotisations est inchangé.

15. Vote sur le budget 2014-2015.

On serait en résultat négatif de 1.319,39 euros.
Le budget est approuvé à l'unanimité.

16. Élections statutaires. Mandats d'administrateurs.
Sont sortants et rééligibles : MM. Frédéric Bielik, Daniel Halleux et Nicolas Rauta.

	Pour	Contre	Abstention
Frédéric Bielik	20	5	5
Daniel Halleux	30	0	0
Nicolas Rauta	25	5	0

Les trois administrateurs sortants sont réélus.
Félicitations !

17. Elections de deux vérificateurs aux comptes.

Corentin Henrotte et Robert Romanelli.

Début à 14H15 – Fin à 16H50.

Prochaine AG, 11 novembre 2017.

Frédéric Bielik – 09.01.2017 – fred@bielik.be – 0496 234 642